

M. Corbett: Des milliers et des milliers?

M. Allmand: Il y en a des milliers et des milliers. J'en ai lu beaucoup. Malheureusement, la plupart se fondaient sur la circulaire et non sur le bill. Pourquoi ce bill?

Une voix: Oui, pourquoi?

M. Allmand: Si le député veut bien écouter je vais le lui expliquer, et j'écouterai ensuite avec plaisir ses critiques.

Il y a encore trop de crimes qui se commettent avec des armes à feu au pays. D'après tous les éléments de preuve dont j'ai eu connaissance, il est fort bien démontré que dans les États et pays où il y a des lois très sévères sur les armes à feu, il se commet moins de crimes. Le principal but de ce bill est d'instaurer un contrôle plus strict des armes à feu, d'abord pour contrôler l'offre générale et ensuite pour empêcher autant que possible les utilisateurs potentiellement dangereux de pouvoir s'en procurer. J'ai déjà dit que tel est le but visé. Il y a trop de crimes qui se commettent avec des armes à feu. Dans ces conditions, il faut rendre nos lois actuelles plus sévères ou plus efficaces.

Ceux qui se plaignent d'une loi de ce genre, qui oblige ceux qui désirent utiliser des armes à feu à être titulaires d'une autorisation délivrée en fonction de leur compétence, de leur caractère inoffensif, de leurs intentions pacifiques etc., semblent obsédés par ce genre de loi qu'ils combattent à tout prix. Ce qu'il y a de plus illogique dans le cas de la plupart de ces gens, c'est que depuis des années pour pouvoir conduire une voiture au Canada, qui est un objet potentiellement dangereux, il faut avoir un permis qui peut être retiré à ceux qui s'adonnent à l'alcool, qui conduisent mal ou dangereusement.

Le but de l'automobile, c'est le transport. Dans le cas présent, il s'agit d'une arme à feu qui a pour but de tuer. Elle n'a pas d'autre objet que de tuer des animaux et dans certains cas, des personnes. S'il est normal de rendre obligatoire le permis de conduire des voitures et des camions, le même raisonnement s'applique à cet article de consommation qui a pour principal but de tuer.

Nous exigeons que les gens qui manipulent d'autres types de substances dangereuses aient un permis. Un pharmacien doit avoir un permis pour vendre des médicaments sur ordonnance. Le même argument s'applique aux fusils. Je trouve qu'il est temps de prendre une telle mesure pour réduire le nombre de crimes commis avec des armes à feu.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'il n'est pas question dans le bill de bannir une fois pour toutes l'usage des armes à feu. Aucune disposition de ce bill ne concerne les chasseurs et les sportifs respectueux des lois. Je n'ai jamais envisagé pareille chose. Je crois que la chasse pratiquée par des gens sérieux est un sport comme un autre. Et la très grande majorité des Canadiens sont des gens sérieux qui vont se munir d'un permis pour posséder une arme à feu comme ils le font pour leur automobile. Mais avec la mesure que je propose, on pourrait empêcher les criminels et les gens dangereux de se procurer des armes.

Je tiens à réfuter d'avance les arguments que certains députés ne manqueront sûrement pas de nous présenter. Ils vont nous resservir encore la vieille rengaine que ce ne sont pas les armes qui tuent, mais les tireurs. Cela saute aux yeux. Mais la possibilité de commettre un meurtre avec une arme à feu est beaucoup plus grande qu'avec n'importe quel autre type

Contrôle des armes à feu

d'arme. Il a été démontré, dans une étude menée dernièrement aux États-Unis, qu'il était cinq fois plus facile de tuer quelqu'un avec une arme à feu qu'avec n'importe quel autre type d'arme. Je préférerais être poursuivi par quelqu'un armé d'un couteau que par quelqu'un armé d'une carabine. Si on a la moindre possibilité de bouger, on doit reconnaître que les risques d'être tué par une arme à feu sont beaucoup plus élevés qu'avec n'importe quel autre type d'arme. Il y a des gens qui disent qu'on peut tuer avec un bâton de baseball. C'est vrai, mais un bâton de baseball sert d'abord à frapper des balles de baseball. Un couteau, en général, sert à couper de la viande ou du papier ou du bois, que sais-je encore. Par contre, une arme à feu est conçue pour tuer des animaux ou des être humains.

● (1620)

La sagesse populaire voudrait que si l'on interdit les armes à feu, seuls les hors la loi en auront. Une telle affirmation ne tient aucun compte de la réalité qui entoure les meurtres. Au Canada, les deux tiers des meurtres sont commis par des gens qui ne sont pas des criminels ou des gangsters professionnels. Ils sont commis par des gens qui n'ont rien à voir avec le crime organisé, qui tuent dans le cadre d'un drame familial ou à cause d'un problème particulier. Ce sont ces gens-là qui trouvent trop facilement une arme à feu quand ils en ont besoin.

S'il est vrai que quelle que soit la rigueur de la loi, les criminels invétérés, les gangsters, pourront toujours se procurer les armes, il n'en demeure pas moins, à mon avis, qu'en réglementant la possession des armes à feu, nous allons réduire ces deux-tiers qui ne sont pas des habitués du crime.

Il y a quelques années, un jeune homme d'Ottawa s'étant procuré un fusil de chasse dans une armurerie de quartier, est retourné à l'école pour abattre deux ou trois de ses camarades. Ce jeune homme était sous le coup d'un choc émotif violent mais il a pu se procurer une arme sans difficultés. On entend dire souvent, monsieur le Président, qu'en renforçant le contrôle des armes à feu nous allons permettre aux mouvements extrémistes tels que les communistes et les fascistes, de s'emparer du pays. On rappelle qu'en Tchecoslovaquie, ce sont les fusils et carabines de chasse qui ont permis aux gens de s'attaquer aux tanks qui sillonnaient les rues, pour tenter d'enrayer l'invasion communiste. C'est là un argument spécieux.

Pour conclure, je voudrais répéter que de tous les produits vendus dans notre pays, les armes sont les plus dangereuses. C'est le seul bien de consommation dont l'objet est de tuer des animaux ou des humains et ce produit recèle ainsi un grand potentiel de violence criminelle.

Je demande donc aux députés d'examiner avec soin les différentes mesures proposées par ce bill. Je leur demande d'ignorer cette circulaire ridicule qui a été envoyée. S'ils veulent débattre de la question, qu'ils s'en tiennent au texte du projet de loi et oublient cette circulaire. Au début de mon discours, il m'a semblé que les députés voulaient me faire taire, par crainte d'entendre quelque argument que ce soit. S'ils sont le moins sérieux, qu'ils permettent le renvoi de la question au comité, en vue de l'étudier véritablement, car si leurs arguments sont aussi convaincants qu'ils le prétendent, ils sauront les y faire valoir. Autrement, les arguments seront rejetés et la logique triomphera.